

LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE DÉPISTAGE DES DROGUES SUR LE LIEU DE TRAVAIL EN NOUVELLE-ZÉLANDE



PETER UPSON

Membre du Comité de la New Zealand Labour Law Association

RÉSUMÉ

En Nouvelle-Zélande, la réglementation régissant le dépistage des drogues en milieu de travail est trop intrusive et empiète sur la vie privée des travailleurs. Dans certains secteurs spécifiques à haut risque, il est aujourd'hui possible de réaliser, de manière aléatoire, des tests de dépistage préalables à l'emploi, à la condition toutefois qu'il existe un motif raisonnable de soupçonner l'usage de drogues, ou à la suite d'un incident lié à la santé et à la sécurité. La *New Zealand Drug Foundation* a suggéré une réforme de la réglementation actuelle. Un examen de la jurisprudence en la matière semble étayer cette position.

Mots-clés : Dépistage des drogues sur le lieu de travail, vie privée, altération des facultés, santé et sécurité, libertés civiles

ABSTRACT

The regulations governing workplace drug testing are overly intrusive into the personal lives of workers. Currently drug testing can take place in pre-employment, at random in specific high risk industries, if there is reasonable cause to suspect drug use and following a health and safety incident. The *New Zealand Drug Foundation* has suggested that the current regulations should be reformed. An examination of the relevant case law supports this position.

Key words: Workplace Drug Testing, Privacy, Impairment, Health and Safety, Civil Liberties